Partir canada L3

Par **nanans**, le **16/11/2016** à **22:37**

Bonjour,

Il existe des accords dans ma fac pour partir étudier en L3 a Laval au Quebec. Et depuis toujours je suis tres interessée pour étudier ou vivre plus tard au canada.
Ce serait donc une super opportunité pour moi.
Cependant j'ai quelques questions tout de même :
- Est ce que partir en L3 ne me pénaliserait pas pour une selection en master droit des affaires ? ou au contraire ?
- Existe t-il des masters qui favorise les étudiants partis à l'étranger ? si oui lesquels ?

J'imagine par contre, que les masters en droit privé général ne doivent pas apprécié ce genre de départ.

Merci bcp de votre aide par avance :)

Par **Yn**, le **17/11/2016** à **11:06**

[citation]Est ce que partir en L3 ne me pénaliserait pas pour une selection en master droit des affaires ?[/citation]
Evidemment, des matières fondamentales, surtout en droit des affaires, sont au programme de L3. Il est impensable de les laisser de côté.

[citation]Existe t-il des masters qui favorise les étudiants partis à l'étranger ?[/citation]
Les directeurs de M2 se fichent des voyages à l'étranger. Pour synthétiser les attentes, dans les bons M2, ils veulent des étudiants qui maîtrisent le droit français, qui ont obtenu des mentions, qui parlent bien en anglais, et qui connaissent déjà un minimum le monde pro en ayant fait quelques stages.

Enfin, beaucoup de sujets traitent déjà de cette question : utilise la fonction recherche du forum.

Par **nanans**, le **17/11/2016** à **16:03**

Merci beaucoup pour votre avis. Je suis desormais encore plus perdue notre professeur de

droit responsable nous encourage a partir en L3 en nous expliquant que cela ne peut être que bénéfique pour notre avenir.

J'ai bien recherché sur le forum, cependant ces sujets ne traitaient que, pour la plupart, des étudiants erasmus (hors Canada).

Par **Yn**, le **17/11/2016** à **16:23**

Eramus ou Canada... même combat à ce niveau-là. Partir à l'étranger, évidemment. Mais est-il vraiment nécessaire de le faire pendant les semestres universitaires ? Les vacances durent quatre mois, c'est bien suffisant pour partir à l'étranger, y travailler l'été, etc.

Par **Cl37**, le **17/11/2016** à **22:36**

Sinon vous pouvez aussi partir en fin de cursus type LLM. Partir en cours d'études est assez difficile voire même préjudiciable comme disait Yn.

Par **Camille**, le **17/11/2016** à **23:45**

Bonsoir,
Oui, mais...
[citation]je suis tres interessée pour ... vivre plus tard au canada. [/citation]
Alors, à quoi vous servirait de terminer vos études en France ?
Le droit français et les droits canadien ou américain sont très différents.

Copyright © 2025 Juristudiant.com - Tous droits réservés